

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

Département de  
VAUCLUSE

Arrondissement  
de CARPENTRAS

Séance du 11 Avril 2024

Nombre de membres  
En exercice : 27  
Présents : 23  
Votants : 26

*L'An deux mille vingt-quatre, le onze avril à dix-neuf heures,*

*le CONSEIL MUNICIPAL de Camaret-sur-Aigues, dûment convoqué le 28 mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,*

*Sous la présidence de **Liliane DIAZ, Maire Adjoint.***

**N°2024/DELIB/016**

*Le Maire ayant quitté la séance conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

**Objet :**  
*Compte administratif  
2023  
Budget principal*

**Présents :** Hervé AURIACH, Sylvette GILL, Christine WINKELMANN, Antonio MUGA, Renée SOVERA Jean-Luc DA COSTA, adjoints. Raymond KARASZI, Francine DENEUX, Laurence TURCHINI, Martine KOENIGUER, Patricia ROCHE, Patrick FARRE, Gérard THON, Jean-Paul LENER, Elvire TEOCCHI, Isabelle LATARD, Jean-Baptiste SAVIN, Richard BRANCORSINI, Jean-François NORMANI, Chantal BERGEL et Claude CHEVALIER, Conseillers Municipaux.

**Rapporteur :**  
*Liliane DIAZ*

**Procurations :** Jean-Michel MARLOT ayant donné procuration à Jean-Luc DA COSTA, Christiane VEZIAN ayant donné procuration à Christine WINKELMANN, Christophe LACROIX ayant donné procuration à Sylvette GILL et Françoise VIRLOUVET ayant donné procuration à Richard BRANCORSINI.

**Absents excusés :** Néant.

**Considérant la désignation de Madame Liliane DIAZ, comme secrétaire de séance,**

**Le Conseil Municipal,**

Le Compte Administratif de l'exercice 2023 retrace l'exécution du budget de l'année écoulée et fait apparaître les réalisations et résultats suivants à la clôture de l'exercice :

BUDGET PRINCIPAL						
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section de fonctionnement	6 173 057.91	5 590 507.06	+582 550.85		+582 550.85
	Section d'investissement	860 984.81	1 110 269.02	-249 284.21	208 767.10	-40 517.11

La section de fonctionnement présente, pour l'exercice 2023, un résultat de clôture excédentaire de 582 550.85 €,

La section d'investissement présente, pour l'exercice 2023, un résultat de clôture déficitaire de 40 517.11 €,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice budgétaire 2023, établi par le Service de Gestion Comptable de la Commune, et retraçant le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2023,

Considérant que le Compte Administratif du budget principal 2023, qui retrace les résultats de clôture de l'exercice budgétaire 2023, est conforme au Compte de Gestion 2023,

Vu l'avis de la Commission des finances réunie le 9 avril 2024,

**DECIDE à la majorité – 22 voix POUR et 4 CONTRE** (Jean-Baptiste SAVIN, Richard BRANCORSINI, Jean-François NORMANI et Françoise VIRLOUVET ayant donné procuration à Richard BRANCORSINI) :

- D'approuver le Compte administratif du budget principal de l'exercice 2023, établi par le Service de Gestion Comptable, ordonnateur de la Commune et qui fait ressortir les résultats de clôture suivants :

- **Section de Fonctionnement :** excédent de : 582 550.82 €
- **Section d'Investissement :** déficit de : 40 517.11 €.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Liliane DIAZ,  
Adjointe au Maire



Liliane DIAZ,  
Secrétaire de séance



Publié sur le site de la commune le : 19 AVR. 2024  
Transmis en Préfecture de Vaucluse le : 18 AVR. 2024

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

